

Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 8 juillet 2010.

L'an deux mil dix, le 8 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Mézières-au-Perche, Salle communale - sous la présidence de Monsieur Gérard RESTEGUE, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29 juin 2010.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude MELIAND.

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie de leur présence les membres du Conseil communautaire, et les représentants de la presse présents. Il fait part des excuses de Madame la Sous-préfète et des élus absents, retenus par d'autres obligations.

La rédaction et le contenu du procès-verbal de la séance du 19 mai 2010, sont approuvés (sans observation).
Autorisation du Conseil communautaire pour trois additifs à l'ordre du jour.

Monsieur le Président, dans une courte allocution, rend hommage à Yani PICHARD, Conseiller général d'Eure-et-Loir et Maire d'Authon-du-Perche, décédé le 4 juillet 2010.
L'Assemblée observe une minute de silence.

Ordre du jour

Finances

1 - Fonds de concours. Attribution.

Monsieur le Président rappelle que lors de sa réunion en date du 25 juin 2010, la Commission des Finances a examiné les dossiers de demandes de Fonds de concours adressés à la Communauté de Communes.

Sept communes ont sollicité une aide financière : Montigny-le-Chartif, Les Autels-Villevillon, Dampierre-sous-Brou, Frazé, Chapelle-Royale, Luigny, La Bazoche-Gouet.

Dans un premier temps, la Commission a donné un avis défavorable à l'objet de la demande de Luigny. A savoir : travaux de voirie. Motivation = investissement récurrent ; coûts hétérogènes, selon les communes qui sont ou seront toutes confrontées au problème de remise en état de leur voirie communale.

Dans un second temps, et à la demande de Madame le Maire, l'étude du dossier de Les Autels-Villevillon, sera revue en 2011 (financement à réviser).

Les cinq dossiers restants ont été instruits par la Commission.

Montigny-le-Chartif. Création d'une salle de restauration scolaire. Mise aux normes – superficie 63 m² (montant des travaux : 139 936.40 €.). Réflexion sur une mise à disposition à la CDC du Perche-Gouet pour d'autres activités selon les réglementations en vigueur. Dossier recevable.

Dampierre-sous-Brou. Accessibilité des locaux et mises aux normes (montant des travaux : 78 005.00 €.)
Cette opération s'inscrit dans un projet global de réhabilitation de la mairie. Dossier recevable.

Frazé. Création de 4 chambres d'hôtes (montant des travaux 211 982.00 €.).

Projet dans le cadre d'une opération de construction de bâtiments à usage mixte en Centre bourg (restaurant, épicerie, logement pour gérant). Dossier recevable.

Chapelle-Royale. Aménagement de l'accès à l'Agence postale communale (montant des travaux : 27 870.00 €)

Opération prévue dans le cadre des aménagements d'une épicerie de village à Chapelle-Royale, au titre de la revitalisation et des services aux personnes. Dossier recevable.

La Bazoche-Gouet. Installation de matériel audiovisuel – Salles polyvalentes Route d'Authon (montant de l'installation : 42 949.42 €.). Dossier recevable.

La Commission des Finances propose que soient retenus les critères suivants pour l'attribution des Fonds de Concours.

1 - Travaux d'accessibilité. 5 000 € par projet (soit pour l'exercice 2010, une enveloppe de 10 000 €) :

- Dampierre-sous-Brou : 5 000 € ;
- Chapelle-Royale : 5 000 €.

2 – Autres projets. Taux de subvention de 10 % du montant des travaux hors taxes, plafonné à 200 000 € (soit, pour l'exercice 2010, une enveloppe d'un montant de 38 300 €).

- Montigny-le-Chartif : 14 000 €
- Frazé : 20 000 €
- La Bazoche-Gouet : 4 300 €

Après avoir entendu Monsieur le Président et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, valide, à la majorité (1 abstention), l'attribution de Fonds de Concours aux communes suivantes.

- Dampierre-sous-Brou : 5 000 € ;
- Chapelle-Royale : 5 000 €.
- Montigny-le-Chartif : 14 000 €
- Frazé : 20 000 €
- La Bazouche-Gouet : 4 300 €

Montant total de l'enveloppe 2010 : 48 300 €.

2 - Fonds de concours. Conventions d'attribution.

Le Conseil Communautaire ayant approuvé l'attribution des Fonds de Concours proposée par la Commission des Finances, une convention sera établie entre les communes bénéficiaires et la Communauté de Communes du Perche-Gouet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et avoir pris connaissance de leur contenu, autorise Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution des Fonds de Concours.

3 - Emprunt

Un emprunt de 220 000 € a été inscrit au budget principal – exercice 2010.

Monsieur le Président sollicite l'Assemblée pour être autorisé à signer l'acte concluant cette opération entre la CDC et l'établissement bancaire qui sera choisi. Renégociation en cours.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le contrat et tout document afférent à cette opération.

Bâtiments et Travaux

1 - Construction et réhabilitation des locaux scolaires intercommunaux, sis à Unverre.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BLONSKY, Vice-président, délégué aux Bâtiments et Travaux. Celui-ci rappelle que l'école d'Unverre, actuellement dispersée sur deux sites, est vétuste et qu'il conviendrait de reprendre un certain nombre de classes et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

A savoir. Rassemblement des bâtiments sur un seul site. Réhabilitation des locaux existants : environ 365 m² ; construction de nouveaux locaux : 440 m².

A cet effet, un architecte a été choisi à l'issue d'un appel d'offres : Monsieur PICHOT (Atelier Architecture POISSON – d'ARBIGNY – PICHOT sis à Chartres).

La Communauté de Communes du Perche-Gouet a envisagé d'inscrire ce projet de réhabilitation-construction dans un appel à projet lancé par l'ADEME. Cette opération pourrait ainsi se faire dans les meilleures conditions énergétiques à l'aide de subventions spécifiques.

L'ADEME qui a retenu le projet d'Unverre en raison de son exemplarité : communauté de communes, bâtiments scolaires, réhabilitation/construction neuve, etc ..., accompagnera les travaux dans toute leur durée et validera les résultats à l'aide de tests de mesure.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur BLONSKY, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident de poursuivre, à l'unanimité, les démarches pour inscrire l'opération « Création et réhabilitation de locaux scolaire, à UNVERRE », dans l'appel à projet ADEME.

2 - Réhabilitation et construction de locaux scolaires à Unverre. Prestations complémentaires : choix d'un prestataire.

Dans le cadre de l'opération citée en objet, Monsieur le Président informe l'Assemblée de la nécessité d'établir, de toute urgence, un plan topographique, avec les réseaux, de l'école primaire Intercommunale, sise à Unverre, rue des Sorbiers.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer le devis, chiffré par Monsieur ESNAULT, géomètre, pour l'établissement des relevés topographiques précités.

Environnement

Assainissement. Service de vidanges des installations d'assainissement non collectif. Facturation aux usagers.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOUSSET, Vice-président, délégué à l'environnement, qui rappelle que,

Dans le prolongement du diagnostic des installations d'assainissement non collectif réalisé sur son territoire, la CDC du Perche-Gouet met en place un service de vidange de ces installations, pour l'année 2010.

Le prestataire, S.V.R., a été retenu par le Conseil communautaire lors de la réunion du 19 mai 2010.

Monsieur le Vice-président propose le montant de la redevance facturée à l'utilisateur : 140 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, le montant de la facturation à l'utilisateur, soit 140 €, et autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette opération.

Affaires Scolaires

1 - Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire des Portes du Perche (SIRS des Portes du Perche). Modification des statuts.

Dans un premier temps, Monsieur le Président,

Expose les termes de la délibération prise par le SIRS des Portes du Perche du Perche, le 17 mai 2010, dans le cadre de la modification des statuts. A savoir. A l'article 2 (compétence obligatoire) : « organisation et gestion d'un service de transport scolaire et périscolaire par délégation du Conseil général ».

Dit que cette décision est soumise aux assemblées délibérantes des communes membres et de la Communauté de Communes du Perche-Gouet, qui sont appelées à se prononcer sur la modification statutaire.

Dans un second temps, Monsieur le Président,

Rappelle que dans le cadre du SIRS des Portes du Perche, la Communauté du Perche-Gouet, se substitue - conformément aux compétences qui lui ont été transférées par ses communes membres figurant dans ses statuts - à la commune de Montigny-le-Chartif.

Le Conseil communautaire, sollicité pour donner son avis, après en avoir débattu, approuve, à la majorité (10 voix contre, 22 voix pour), la modification statutaire du SIRS des Portes du Perche, telle que présentée.

A savoir. Article 2 (compétence obligatoire) : « organisation et gestion d'un service de transport scolaire et périscolaire par délégation du Conseil général ».

2 - Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire des Portes du Perche (SIRS des Portes du Perche). Modification des statuts. Frais de fonctionnement et d'investissement liés à la compétence transport scolaire.

Le Conseil communautaire a approuvé la modification des statuts du SIRS des Portes du Perche à la majorité. Cependant, le transport scolaire n'étant pas de sa compétence, il décide, à l'unanimité, que la Communauté de Communes du Perche-Gouet ne participera pas au financement – dépenses de fonctionnement et d'investissement – nécessaire à la nouvelle compétence obligatoire « organisation et gestion d'un service de transport scolaire et périscolaire par délégation du Conseil général ».

Service aux Personnes et à la Famille.

1 - Avenant au Contrat Educatif Local

Monsieur le Président donne la parole à Madame PROVOT, Vice-présidente, déléguée aux Services aux Personnes et à la Famille, qui rappelle à l'Assemblée :

En 2008, un Contrat Educatif Local a été établi entre l'Etat (Direction Départementale de Cohésion Sociale et de la Protection des Populations – service de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative) et la Communauté de Communes du Perche-Gouet qui a décidé, au titre de l'année 2010, de réaliser et financer les actions répondant aux objectifs du projet éducatif local.

A savoir : séjour de vacances et animations à la carte pour les jeunes (11-17 ans).

Dans le cadre du Contrat Educatif Locale une subvention de 4 250 € sera versée à la Communauté de Communes du Perche-Gouet.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au Contrat Educatif Local établi en 2008.

2 - Ecole Intercommunale, sise à La Bazoche-Gouet. Modification des horaires de l'Accueil périscolaire.

Madame PROVOT, Vice-présidente, fait part à l'Assemblée que lors de la réunion du 29 juin 2010, les membres présents de la Commission Services aux Personnes et à la Famille, ont considéré la demande des parents d'élèves qui ont souhaité une modification aux horaires délibérés et approuvés par le Conseil communautaire le 19 mai 2010.

Horaires décidés le 19 mai 2010

Matin : 8 heures – 9 heures 05

Soir : 16 heures 30 – 18 heures

Modification proposée

Matin : 7 heures 30 – 9 heures 05

Soir : 16 heures 30 – 18 heures 30

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la modification proposée qui sera mise en place dès le 1^{er} septembre 2010. A savoir : matin = 7 heures 30 à 9 heures 05 ; soir = 16 heures 30 à 18 heures 30.

Projet culturel en partenariat avec la Médiathèque du Pays De Combray.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BOUTHIER, Vice-président, délégué au Tourisme et à la Culture.

Celui-ci informe l'Assemblée d'un projet d'animation culturelle en partenariat : bibliothèques Intercommunales du Perche-Gouet et médiathèque du Pays de Combray.

Thématique. Les Indiens d'Amérique

- découverte de l'histoire et de la culture des Indiens
- sensibilisation à la réalité indienne d'aujourd'hui.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le projet culturel en partenariat avec la Médiathèque du Pays de Combray, et sollicite une subvention du Conseil général, via la Bibliothèque Départementale d'Eure-et-Loir.

Prise en charge par la commune de Chapelle-Royale des frais d'inscription au Point-lecture intercommunal des Capellariens.

Monsieur le Président rappelle :

Suite à l'ouverture du Point-lecture Intercommunal, le Conseil municipal de la commune de Chapelle-Royale a décidé de prendre en charge les frais de première inscription de ses administrés.

Le Conseil communautaire prend acte de la décision du Conseil municipal de Chapelle-Royale et l'approuve à l'unanimité.

Un titre de recettes sera émis par la Communauté de Communes au vu du récapitulatif des inscriptions fourni par la responsable du Point-lecture Intercommunal, sis à Chapelle-Royale.